**Le découpage administratif de la France**

2- Comment sont organisés les départements français ?

r

**Je me repère :**

i

**Lexique**

le préfet : une personne nommée par le gouvernement pour le représenter dans un département.

le conseil général : l’ensemble des conseillers généraux d’un département, élus pour organiser la vie de ce département.

**un DROM :** Département et région d’outre-mer.

**un COM :** Collectivité d’outre-mer.

**Les départements d’outre-mer**

u

La Guadeloupe La Martinique La Guyane La Réunion Mayotte

**Je retiens :**

.

Le territoire français est divisé en 101 départements : 96 se trouvent en métropole et 5 sont des départements d’outre-mer. Chaque département est identifié par un nom (la Sarthe) et par un numéro (72).

La vie du département est organisée par le conseil général. Les conseillers généraux sont élus pour 6 ans par les citoyens du département. Le conseil général s’occupe des collèges, des routes et des transports, des musées et des monuments, de l’aide aux personnes en difficulté.

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Ses services doivent maintenir l’ordre, assurer la sécurité, organiser les élections, délivrer les passeports, les permis de conduire...